

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

UN LIBRARY

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

APR 22 1988

UN/SA COLLECTION

2228^e SÉANCE : 9 JUIN 1980

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2228)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 29 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13969)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/ . . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2228^e SÉANCE

Tenue à New York le lundi 9 juin 1980, à 15 h 30.

Président : M. Ole ÅLGÅRD (Norvège).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Jamaïque, Mexique, Niger, Norvège, Philippines, Portugal, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2228)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 29 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13969).

La séance est ouverte à 15 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 29 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13969)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises antérieurement [2225^e et 2227^e séances], j'invite les représentants du Botswana, de Cuba, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Mozambique, du Nigéria, des Seychelles et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Legwaila (Botswana), M. López Paz (Cuba), M. Abdel Meguid (Égypte), M. Ibrahim (Éthiopie), M. Lobo (Mozambique), M. Clark (Nigéria), Mme Gonthier (Seychelles) et M. Komatina (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie et du Zaïre des lettres par

lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique usuelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Bouzarbia (Algérie) et M. Kamanda wa Kamanda (Zaïre) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. M. MILLS (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation et moi-même avons grand plaisir à vous voir présider les travaux du Conseil. Votre pays, la Norvège, accorde le plus grand intérêt aux tâches de l'Organisation des Nations Unies, intérêt manifesté par la contribution considérable que vous avez vous-même apportée ici. Face aux questions difficiles dont le Conseil est saisi à l'heure actuelle, nous sommes certains que nous tirerons le plus grand profit de votre direction éclairée.

4. Au nom de ma délégation, je voudrais dire à l'ambassadeur Oumarou du Niger, qui fut notre président pour le mois de mai, que nous avons grandement apprécié les capacités, la compétence et la dignité avec lesquelles il a dirigé nos travaux.

5. Les événements qui se déroulent en Afrique du Sud depuis deux mois sont histoire connue. Une fois encore, le régime minoritaire de ce pays s'est heurté à des protestations et à la résistance contre le système raciste d'*apartheid*. Une fois encore, le régime raciste a réagi avec une brutalité prévisible, recourant à toutes ses techniques bien connues de terreur policière contre la population non blanche, y compris meurtres, arrestations arbitraires et bannissement. Il est significatif que l'insurrection qui a eu lieu récemment ait été dirigée par la jeunesse du pays, qui rejette ouvertement et avec défi le racisme pratiqué au sein du système d'enseignement. Il est également significatif que les ecclésiastiques se soient mis en avant dans le mouvement de résistance, exigeant des modifications fondamentales à l'ordre établi. Ces tendances sont le reflet de la marée montante des militants recrutés parmi la population opprimée d'Afrique du Sud et une indication du renforcement des forces de libération.

6. En même temps, les tactiques sauvages et brutales employées par le régime d'*apartheid* afin de

réprimer toute opposition témoignent de sa volonté de maintenir la suprématie blanche en Afrique du Sud à tout prix. Le régime minoritaire a rejeté toutes les possibilités pacifiques de composer avec l'opposition à l'*apartheid* et a recouru à l'utilisation massive de la force et de la violence pour réprimer toute protestation pacifique. Ces tactiques ont échoué et continueront d'échouer parce que la majorité africaine n'abandonnera pas son droit de vivre dans la dignité et n'acceptera pas de vivre en état de servitude dans son propre pays. Les racistes sud-africains n'ont toujours pas compris que la répression, l'intimidation et l'injustice ne peuvent constituer la base d'une société stable. Ils continuent de suivre la voie de l'affrontement violent avec les forces qui cherchent à libérer le pays de l'oppression de l'*apartheid*.

7. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans cette situation particulièrement dangereuse qui préoccupe gravement tous les membres de la communauté internationale. L'*apartheid* est un crime contre l'humanité; c'est un problème qui transcende la région de son origine géographique, et son éradication exige un effort international uni et décisif. De plus, l'affrontement violent qui menace l'Afrique du Sud, avec ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales, doit retenir sérieusement l'attention du Conseil de sécurité. Le Conseil doit prendre des mesures pour faire pression sur le régime sud-africain et empêcher toute nouvelle effusion de sang en Afrique australe.

8. La Jamaïque appuie les propositions faites par le Groupe africain en vue d'une action internationale ferme et effective contre le régime raciste. Le plus important à ce stade est le renforcement de l'embargo sur les armes pour en accroître l'efficacité, ainsi que l'inclusion de l'interdiction de toute coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud. Il faut également prendre des mesures pour que soit appliqué l'embargo effectif sur le pétrole qu'a déjà décrété l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Il faut rompre tout contact et toute collaboration avec le régime minoritaire, notamment tout ce qui renforce les fondations économiques de l'*apartheid*. Une action dans ce sens de la part du Conseil pourrait apporter une contribution décisive à la destruction de l'*apartheid* et de la domination blanche en Afrique australe. Le régime criminel de Pretoria continue de prospérer avec l'appui et la coopération de ses principaux partenaires commerciaux, parmi lesquels on compte certains membres du Conseil. Ils ont, au mieux, assorti leurs déclarations d'opposition à l'*apartheid* de gestes timides et insuffisants; ils continuent d'apporter au régime d'*apartheid* l'appui diplomatique et économique dont il a besoin. Ils ont une lourde responsabilité dans la tragédie qui se déroule en Afrique australe.

9. Hier, je suis revenu à New York après un voyage au Zimbabwe, où j'ai passé la dernière semaine. Ce fut pour moi une expérience très spéciale. J'ai pu voir certaines des formidables réalisations du peuple du

Zimbabwe accomplies après des années de lutte acharnée et d'oppression, et j'ai pu me faire une idée des efforts qu'il déploie pour la reconstruction économique et sociale. Mais j'ai pu également déceler ou imaginer certains des effets terribles dus à des années d'oppression et d'exploitation de la population africaine par un régime minoritaire raciste. J'ai donc ressenti là-bas une certaine fierté et une grande colère.

10. Pendant que j'étais au Zimbabwe, des événements très critiques se sont produits en Afrique du Sud, et ils retiennent l'attention du Conseil, qui en discute. Il est impossible d'éviter de conclure que le peuple d'Afrique du Sud continue de souffrir et d'être privé de ses droits élémentaires non seulement en raison de l'oppression d'un régime minoritaire raciste mais aussi parce que ceux qui ont les moyens et le pouvoir d'exercer une influence sur le régime sud-africain n'ont pas fait pression sur lui au maximum.

11. Partout dans le monde nous voyons des exemples de situations comportant des injustices qui remontent loin dans le passé. Parce qu'on ne s'en est pas occupé et qu'on ne les a pas éliminées, le monde se trouve aujourd'hui dans une situation lourde de crises qui ensemble menacent la paix mondiale. Les opprimés se voient demander de continuer à souffrir jusqu'au moment où il sera commode de leur accorder la justice. Mais la communauté internationale tout entière est menacée parce qu'on ne règle pas justement et promptement ces situations.

12. Il est temps que les peuples de l'Afrique australe soient libérés. L'exemple du Zimbabwe est là aujourd'hui. Le Conseil doit trouver les moyens d'accroître la pression pour contraindre les autorités sud-africaines à abandonner leur régime oppressif d'*apartheid*.

13. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La situation en Afrique du Sud provoque à bon droit une indignation et une inquiétude croissantes de la part de toute la communauté internationale. Les autorités du pays continuent de commettre, sous des formes de plus en plus cruelles, des atteintes massives aux droits élémentaires de l'homme à l'encontre des 20 millions d'habitants autochtones en se fondant uniquement sur la couleur de leur peau. On aurait pu penser que de tels actes étaient incompatibles avec la conception même de société civilisée. Cependant, l'*apartheid* n'est pas la pratique des dirigeants de Pretoria seulement; c'est aussi la politique officielle et l'idéologie d'Etat de la République sud-africaine. L'idéologie raciste de l'*apartheid* réfute le droit naturel et inaliénable de l'homme à la liberté et à l'égalité sans aucune distinction de race, de sexe, de langue et de religion.

14. Pour commettre ses actes de répression contre ceux qui s'opposent à la politique d'*apartheid*, l'appareil répressif de l'Afrique du Sud a recours à des

méthodes typiquement fascistes. Si quelqu'un désirait aujourd'hui mieux comprendre le sort que les fascistes réservaient aux peuples du monde entier au cours de la seconde guerre mondiale, il lui suffirait de bien examiner la politique et les pratiques des dirigeants de l'Afrique du Sud.

15. Dans de très nombreuses décisions, l'Organisation des Nations Unies a stigmatisé l'*apartheid* en tant que manifestation d'une politique profondément hostile à l'homme, en tant que crime contre l'humanité. Le Conseil de sécurité a demandé plus d'une fois qu'il soit mis fin à cette pratique intolérable dans le monde d'aujourd'hui qu'est la politique d'*apartheid*. Dans sa résolution 417 (1977), le Conseil a exigé que le régime raciste d'Afrique du Sud mette immédiatement un terme à la violence et à la répression massives exercées à l'encontre de la population autochtone du pays et des autres adversaires de l'*apartheid*, supprime le système de bantoustanisation et tous autres actes d'*apartheid* et de discrimination raciale, et assure dans le pays un gouvernement par la majorité sur la base de la justice et de l'égalité.

16. Le régime de Pretoria, toutefois, ne s'est pas seulement refusé à appliquer cette résolution et d'autres résolutions du Conseil, mais il a encore intensifié ses mesures draconiennes. Chacun se souvient des événements qui se sont produits à Soweto et dans d'autres parties de la République sud-africaine lorsque le régime de Pretoria a eu recours aux mesures les plus extrêmes pour s'efforcer d'étouffer les manifestations de masse de la population africaine.

17. Ces jours derniers, le monde a été une fois de plus témoin d'une nouvelle vague de répression massive de la part du régime raciste d'Afrique du Sud contre la population autochtone du pays. Les autorités d'Afrique du Sud ont écrasé implacablement les protestations des adversaires de l'*apartheid*; la répression s'est abattue sur les travailleurs de l'industrie textile et de l'industrie alimentaire et sur tous ceux qui s'étaient élevés contre la cruelle exploitation de leur labour. La jeunesse qui protestait et les travailleurs qui s'étaient mis en grève se sont heurtés à la police, qui a eu recours aux armes à feu, aux matraques et aux arrestations en masse. Le 28 mai, au Cap, la police a ouvert le feu sur un groupe d'étudiants, laissant sur le terrain des morts et des blessés. Le nombre des personnes arrêtées rien que ces jours derniers se chiffre à des milliers.

18. Des réformes sont réclamées même par les groupes religieux modérés unis au sein du South African Council of Churches, qui se sont efforcés de procéder à une manifestation pacifique pour défendre un ecclésiastique détenu par les autorités. Mais même cette manifestation a été écrasée implacablement par la police.

19. La lutte pour les droits élémentaires de l'homme a coûté la vie ou la liberté à un grand nombre des

meilleurs représentants de tous les groupes raciaux et nationaux du pays, dont beaucoup languissent maintenant dans les prisons sud-africaines. Dans le monde entier et ici, à l'Organisation des Nations Unies, on connaît bien les noms de Nelson Mandela, Walter Sisulu, Govan Mbeki, et de bien d'autres combattants de la liberté que les racistes ont condamnés à une détention perpétuelle.

20. La politique d'*apartheid* trouve une manifestation honteuse dans la bantoustanisation — le déplacement de millions d'Africains dans des régions qui se prêtent peu à l'habitation. Le but de cette politique est évident : il s'agit de scinder la population autochtone d'Afrique du Sud en tribus, de priver les Africains non seulement de tous leurs droits mais d'une citoyenneté formelle, de légaliser la création de territoires non autonomes et dépendants et de dresser un barrage à la marée montante du mouvement de libération nationale.

21. En même temps, les racistes d'Afrique du Sud étendent leurs actes d'agression aux Etats africains voisins — notamment l'Angola — et poursuivent de vastes opérations punitives dans la Namibie, qu'ils occupent.

22. L'Union soviétique partage la vive préoccupation ressentie par les Etats africains et d'autres Etats devant les événements d'Afrique du Sud, qui témoignent d'une intensification nouvelle et dangereuse de la situation dans cette région. Etant donné que le régime raciste d'Afrique du Sud se refuse opiniâtrement à mettre fin à sa politique inhumaine d'*apartheid*, de même qu'à son attitude agressive envers les Etats africains voisins, l'Union soviétique s'associe entièrement à l'évaluation donnée par les pays africains de la situation en Afrique australe, y voyant une menace pour la paix et la sécurité internationales. La délégation de l'Union soviétique estime qu'il est grand temps d'examiner cette question. Elle se félicite donc de l'initiative prise par les pays africains qui ont demandé la convocation du Conseil à cet effet.

23. Avec les autres pays socialistes, l'Union soviétique a appuyé et continuera d'appuyer la lutte des peuples d'Afrique australe. Dans la déclaration adoptée le 15 mai dernier à la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au traité de Varsovie, il est dit :

“Les participants à la réunion ont réaffirmé leur solidarité avec le peuple de Namibie dans sa lutte légitime pour sa liberté et son indépendance et avec le peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte pour la liquidation du régime d'*apartheid* et de discrimination raciale.” [S/13948, annexe II, partie III.]

24. Il n'est pas difficile de déceler les causes de l'attitude de provocation des dirigeants de Pretoria, de leur refus de se conformer aux nombreuses décisions du Conseil de sécurité et d'autres organes de

l'Organisation des Nations Unies. En effet, les racistes sentent qu'ils ont derrière eux un appui solide. La préservation de foyers de colonialisme et de racisme en Afrique australe répond aux intérêts politiques, stratégiques et économiques à long terme de divers Etats impérialistes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), en particulier les Etats-Unis, qui voient dans la République sud-africaine un bastion et une base pour la lutte contre l'Afrique indépendante et une place forte dans cette partie du monde.

25. Il convient de relever les déclarations parues dans la presse occidentale selon lesquelles ces temps derniers le Gouvernement des Etats-Unis a même cessé de faire semblant d'exercer une pression quelconque sur le régime de Pretoria. Par exemple, la revue américaine *U.S. News and World Report* du 2 juin écrivait ce qui suit :

“Selon des diplomates américains en Afrique du Sud, les Etats-Unis, sans l'afficher, ont modifié leur politique à l'égard de cette république dirigée par des Blancs et ont cessé d'intimider ses dirigeants pour les amener à changer leur politique raciale. Cette manœuvre est motivée par une conception croissante de l'importance que présente l'Afrique du Sud pour Washington en tant que fournisseur de matières premières et d'alliée en puissance au cas où une crise se manifesterait dans le golfe Persique ou dans l'océan Indien.”

26. C'est précisément grâce au soutien des pays de l'OTAN que l'on voit croître et s'affermir le potentiel économique et militaire de la République sud-africaine. C'est précisément grâce au soutien et à la coopération des pays de l'OTAN que l'Afrique du Sud a eu accès à la technologie lui permettant de fabriquer des armes nucléaires. Chacun comprend les conséquences que pourrait entraîner pour les peuples de l'Afrique et pour la paix et la sécurité internationales la réalisation des ambitions nucléaires des racistes. Cependant, certains pays de l'OTAN dressent tous les obstacles possibles à l'adoption de sanctions économiques efficaces à l'encontre des racistes de Pretoria et ne se conforment pas à la décision prévoyant un embargo sur la livraison d'armes à l'Afrique du Sud. Pour ce qui est du pétrole, il parvient sans obstacle aux racistes.

27. Les sociétés occidentales ont intérêt à entretenir des relations avec l'Afrique du Sud. On pourrait rappeler que presque 2 000 sociétés transnationales font des affaires avec le régime sud-africain d'*apartheid*. Des centaines de sociétés britanniques et américaines opèrent en Afrique du Sud. Elles continuent d'augmenter leurs investissements dans l'économie sud-africaine, notamment dans l'industrie de guerre. L'Afrique australe demeure l'une des principales sources de matières premières minérales et la principale mine d'or de l'Occident. Les métaux non ferreux, les métaux rares tels que l'uranium et le

diamant apportent à de nombreuses sociétés des super-bénéfices aux dépens de la population africaine autochtone, qui est exploitée de façon inhumaine et fait un travail d'esclave. Rien qu'en 1978 l'Afrique du Sud a livré aux Etats-Unis des métaux et des matières premières minérales représentant près de 2 milliards de dollars. A la fin de 1977, les investissements occidentaux en Afrique du Sud se montaient à 24,5 milliards de dollars. Pendant la période allant de 1972 à 1978, 382 banques de 22 pays ont accordé à l'Afrique du Sud des prêts représentant plus de 5 milliards de dollars.

28. Le refus de mettre fin aux relations économiques avec le régime raciste provoque de la part de certains une tentative d'explication, et ils font appel à toutes sortes de restrictions d'ordre “constitutionnel” ou “législatif” dans certains pays occidentaux, restrictions qui, prétendument, empêchent les gouvernements de ce pays d'exercer un contrôle effectif sur les succursales de leurs sociétés qui opèrent en Afrique du Sud. L'expérience des relations internationales montre toutefois de manière convaincante que toutes ces prétendues restrictions disparaissent dès que les gouvernements de ces pays prennent des dispositions visant à dresser un blocus économique à l'encontre de régimes progressistes ou révolutionnaires.

29. La complaisance manifestée à l'égard du régime sud-africain par les monopoles des pays du bloc militaire de l'Atlantique nord entraîne une immobilisation des organismes internationaux lorsqu'ils cherchent à prendre des mesures efficaces à l'égard du régime d'*apartheid*. Cette complaisance, qu'on essaie de justifier en prenant pour prétexte la nécessité de poursuivre le “dialogue” avec les dirigeants de l'Afrique du Sud, a pour seul effet d'intensifier les mesures de répression massive, de multiplier les pertes en vies humaines et de rendre plus odieuses encore les manifestations les plus barbares de l'inégalité sociale et raciale.

30. L'Union soviétique et les autres pays socialistes ont toujours été et restent les amis sûrs des Etats africains qui, s'étant libérés de la domination coloniale, continuent de mener une âpre lutte pour éliminer les séquelles de la domination étrangère, cherchant à consolider leur indépendance et à développer leur économie et leur culture. La solidarité de la communauté socialiste avec les Etats africains est le gage de nouvelles victoires du mouvement de libération nationale et du progrès social et économique continu des pays indépendants d'Afrique.

31. Dans les félicitations adressées aux Etats et aux peuples d'Afrique à l'occasion de la Journée de libération de l'Afrique, le 25 mai dernier, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Leonid Brejnev, a déclaré ce qui suit :

“L'année écoulée a été marquée par un succès éclatant du mouvement de libération nationale des peuples africains : grâce à la lutte héroïque menée pendant des années par les forces patriotiques du Zimbabwe contre l'oppression coloniale et raciste, le peuple de ce pays a accédé à l'indépendance. Un nouvel Etat est apparu sur la carte du monde : la République du Zimbabwe. Une étape importante a été franchie dans la libération définitive de l'Afrique du joug du racisme et du colonialisme.

“Le peuple soviétique est convaincu que la juste cause de la libération de la Namibie, dont le peuple lutte courageusement pour la liberté et l'indépendance sous l'égide de la SWAPO, qui en constitue l'avant-garde reconnue, triomphera. Il sera en outre mis fin définitivement au phénomène le plus odieux de notre époque — le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1960 sur l'initiative de l'Union soviétique, devra être appliquée intégralement, sans aucune exception. Telle est la volonté de notre époque’.

32. L'Union soviétique appuiera toutes mesures efficaces que le Conseil pourrait prendre en vue d'éliminer une fois pour toutes les derniers vestiges du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* sur le continent africain. La condition indispensable pour parvenir à ce but est le strict respect des sanctions que le Conseil a déjà arrêtées contre le régime raciste de Pretoria, ainsi que l'adoption par le Conseil de sanctions générales telles que prévues dans le Chapitre VII de la Charte.

33. La délégation de l'Union soviétique estime que les propositions présentées au Conseil par le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, l'ambassadeur Clark du Nigéria [2225^e séance], et par divers autres représentants constituent le minimum devant servir de base à toute décision du Conseil si celui-ci entend véritablement contribuer à l'élimination de la politique et de la pratique honteuse de l'*apartheid* en Afrique australe et empêcher que les événements ne prennent une tournure dangereuse pour la paix et la sécurité internationales.

34. M. R. RAHMAN (Bangladesh) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, c'est avec un authentique plaisir que nous nous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Grâce à votre large expérience, à vos talents diplomatiques, à votre grande compréhension et au sens de l'humour qui vous caractérise, nous sommes certains que les affaires du Conseil seront menées avec efficacité et diligence. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre gratitude et notre admiration à l'ambassadeur Idé Oumarou du Niger, qui a dirigé nos travaux au cours du mois de mai avec tant de compétence.

35. Ma délégation a pleinement appuyé l'appel lancé par le Groupe africain pour que le Conseil se réunisse d'urgence afin d'examiner la question de l'Afrique du Sud à la lumière de la situation alarmante qui règne actuellement dans ce pays.

36. En dépit de trois décennies de condamnation universelle et systématique, le système brutal d'*apartheid* continue de se développer en Afrique du Sud, où ses racines sont plus profondes que jamais. Il ne fait pas de doute que ce système est au cœur de l'escalade actuelle de la tension, de la violence et de la répression dans ce pays affligé.

37. L'Assemblée générale a catégoriquement condamné l'*apartheid* non seulement en tant que “crime contre la conscience et la dignité de l'humanité” mais aussi en tant que “crime contre l'humanité qui menace et trouble gravement la paix et la sécurité internationales”.

38. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur les incidences que ce problème a sur les droits de l'homme. Depuis trois décennies, la communauté internationale n'a cessé de compiler, cataloguer et condamner les manifestations de cette détestable politique telle qu'elle est pratiquée par le régime raciste d'Afrique du Sud. Cette politique, poursuivie avec une férocité implacable, signifie l'usurpation de 87 p. 100 des terres agricoles les plus productives aux fins de l'utilisation exclusive d'une infime minorité blanche, le déni de la représentation politique à plus des quatre cinquièmes de la population, la discrimination et l'exploitation économiques à une échelle sans précédent, la spoliation et le transfert de millions d'Africains et le démembrement du pays. Cette politique a également donné lieu à un réseau compliqué de politiques législatives et administratives conçues pour maintenir la ségrégation raciale et limiter la liberté de déplacement.

39. La conséquence inévitable de cette politique de répression brutale est la violence et les troubles. La résistance, qui pendant longtemps fut non violente, s'est durcie et est devenue implacable après avoir été attisée par des années de privations et de lourds sacrifices. Le souvenir de Sharpeville et de Soweto restera à jamais imprimé dans l'histoire. Ce sont de tristes jalons dans la marche de l'humanité vers la dignité, la liberté et l'égalité.

40. La lutte continue; le processus est irréversible. Le peuple azanien est pleinement résolu à poursuivre cette lutte pour assurer sa liberté en dépit de la brutalité, de la répression, des procès politiques truqués, des arrestations arbitraires, des interdictions et de la bantoustanisation. Cette lutte s'inspire du souvenir des innombrables victimes de l'*apartheid*, de tous ceux qui ont risqué leur vie pour défendre la dignité humaine. Elle puise sa force dans l'esprit de martyrs tels que Steve Biko, Solomon Mahlangu et d'innombrables autres héros, et elle est dirigée par la

volonté de ceux qui sont encore incarcérés en tant que prisonniers politiques ou qui sont interdits : les Nelson Mandela, les 11 de Soweto, les 18 de Zeph Mothepeng, Walter Mbete et les 52 membres du clergé. C'est ce qui a provoqué la vague récente de grèves et de boycottages d'étudiants à travers l'Afrique du Sud. C'est ce qui a entraîné la série d'attaques contre les postes de police et les raffineries de pétrole, c'est l'étincelle qui a embrasé la résistance des Noirs et des gens de couleur, des travailleurs et des étudiants, des ecclésiastiques et des laïcs.

41. Mais au-delà de l'aspect humanitaire de la lutte contre l'*apartheid* nous trouvons une dimension politique vitale. L'Afrique du Sud aujourd'hui demeure une poudrière. Le danger qu'elle représente pour la paix et la sécurité, sur les plans interne, régional et international est tangible. Se heurtant à une résistance interne et externe, l'Afrique du Sud s'est transformée en un bastion armé aux objectifs évidents. Son but ultime est le maintien de la suprématie blanche en Afrique australe en dépit des revers qu'elle a subis dans l'Etat voisin du Zimbabwe et de l'écroulement de l'empire colonial portugais. Seule la Namibie demeure sous sa coupe illégale. L'objectif primordial est d'écraser l'insurrection et de décourager la lutte de libération à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Les Etats de première ligne constituent la cible immédiate, et l'Afrique du Sud est résolue à les isoler, à les harceler et à déstabiliser leurs gouvernements par des incursions armées à travers les frontières internationales. La mise au point de son potentiel nucléaire est devenue une priorité primordiale, avec toutes les conséquences incalculables que cela entraîne.

42. La recherche de solutions face à ces éléments objectifs est cruciale. Depuis plus de 33 ans, l'Organisation des Nations Unies recherche divers moyens de résoudre pacifiquement le problème de l'*apartheid*, solution dont l'élément essentiel est d'encourager le droit du peuple sud-africain tout entier de décider de l'avenir de la nation. De nombreuses propositions ont été faites pour trouver un cadre de solution viable juste et durable. Le Président du Comité spécial contre l'*apartheid* a déjà évoqué [*ibid.*, par. 43] les recommandations présentées en 1964 tendant à ce que soit convoquée une convention nationale composée des véritables représentants du peuple sud-africain tout entier. Inutile de dire que l'Afrique du Sud a fait fi de toutes ces tentatives, et ce impunément.

43. La responsabilité du Conseil en ce qui concerne l'examen de cette situation explosive est maintenant primordiale. Le Conseil doit tout d'abord exiger le démantèlement de l'*apartheid* et de son mécanisme de répression. Cela comprend la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques, la levée des restrictions pour ceux qui ont été interdits, le retour des exilés, le libre fonctionnement des partis politiques, des organisations et des moyens de communication, ainsi que l'abrogation des lois répressives tendant à maintenir la ségrégation raciale et à supprimer la résistance.

44. Ce sont là autant d'exigences qu'il faut renforcer par des pressions plus concrètes que des appels d'ordre moral. Il faut procéder à l'isolement total du régime raciste par tous les moyens possibles — sur les plans politique, économique et diplomatique. Les Etats, individuellement et collectivement, doivent décourager effectivement le régime raciste qui essaie de renforcer sa présence militaire et nucléaire. Le Conseil, par le truchement du Comité créé par la résolution 421 (1977), doit réellement intensifier ses efforts en vue d'obtenir la pleine application de l'embargo sur les armes. Le besoin d'élargir la portée des sanctions est discuté depuis longtemps. Dans l'immédiat, l'embargo sur le pétrole convenu par les pays de l'OPEP pourrait constituer un moyen utile de pression. Ces mesures devraient être pleinement respectées et appuyées par tous les Etats.

45. Pour sa part, le Bangladesh s'est irrévocablement attaché à l'élimination complète de l'*apartheid*. Nous ne pouvons appuyer ni accepter une solution qui reviendrait à modifier le racisme ou à imposer des solutions unilatérales refusant au peuple sud-africain dans son ensemble le droit de décider de son avenir. En dernière analyse, nous pensons que toutes les mesures nécessaires doivent être adoptées pour assurer le transfert de tous les pouvoirs au peuple de l'Afrique du Sud dans son ensemble, conformément à sa volonté et à ses aspirations librement exprimées et indépendamment de la race ou de la couleur. Le Bangladesh réaffirme donc qu'il reconnaît la légitimité de la lutte de libération en Afrique du Sud. C'est un processus irréversible, comme l'histoire de la région l'a maintes fois prouvé. Nous espérons que la communauté d'intérêts qui nous unit irrévocablement désormais dans notre société mondiale verra la mort de l'*apartheid* pour le bien du peuple sud-africain, de l'ensemble de l'Afrique et de l'humanité tout entière.

46. M. CHEN Chu (Chine) [*interprétation du chinois*] : Monsieur le Président, tout d'abord je me permettrai de vous adresser nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. En même temps, je profite de l'occasion pour transmettre nos félicitations à l'ambassadeur Oumarou du Niger, président du Conseil pendant le mois de mai, pour l'excellente façon dont il s'est acquitté de ses fonctions.

47. Sous les coups portés constamment par les peuples namibien et azanien dans leur lutte héroïque, et notamment sous le rude coup porté par le peuple du Zimbabwe lors de sa brillante victoire, le régime raciste sud-africain, assiégé de toutes parts, se trouve de plus en plus isolé et a de plus en plus de mal à se maintenir. Cependant, les autorités racistes sud-africaines n'ont pas fait preuve de la moindre modération dans leur attitude arrogante et réactionnaire. D'une part, elles poursuivent leur politique militariste et se refusent à abandonner leur domination coloniale sur la Namibie tout en intensifiant leurs

actes d'agression armée contre les Etats africains voisins et, d'autre part, elles intensifient leur répression barbare contre le peuple azanien.

48. Récemment, à l'occasion du quatrième anniversaire de l'incident tragique de Soweto, l'héroïque peuple d'Azanie a lancé un ordre de grève et de boycottage scolaire à plus grande échelle pour s'opposer au système criminel de discrimination raciale et d'*apartheid*, et des demandes de plus en plus nombreuses pour la libération des dirigeants nationalistes illégalement détenus se sont fait entendre. Afin de maintenir leur régime raciste qui chancelle, les autorités sud-africaines ont eu recours une fois de plus à des actes atroces de répression brutale, arrêtant plus d'un millier de personnes appartenant à toutes les classes de la société et allant même jusqu'à tuer ou blesser certains jeunes étudiants innocents. Les pays et peuples africains de même que tous les pays et peuples épris de justice expriment la plus vive indignation devant ces crimes et les condamnent avec force.

49. Le Gouvernement et le peuple chinois appuient fermement la juste lutte du peuple azanien contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*. La délégation chinoise condamne fermement la série de crimes commis par le régime raciste sud-africain contre le peuple azanien et exprime sa sympathie à toutes les victimes de ces atrocités. Elle appuie avec force la juste position des Etats africains. A notre avis, le Conseil devrait condamner énergiquement les crimes commis par les autorités sud-africains, exiger qu'elles mettent fin immédiatement aux actes de répression et de persécution qu'elles perpètrent contre le peuple azanien et libèrent immédiatement tous les prisonniers politiques. Le Conseil doit aussi demander à tous les peuples et gouvernements d'accorder leur appui et leur assistance aux peuples d'Azanie et de Namibie dans leur juste lutte contre le racisme et le colonialisme et dans leur lutte de libération nationale, de même qu'aux peuples des autres régions d'Afrique australe dans leur juste lutte contre l'agression de l'Afrique du Sud pour défendre leur indépendance nationale et leur intégrité territoriale.

50. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Botswana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

51. M. LEGWAILA (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, organe suprême de l'Organisation des Nations Unies en qui le monde entier a placé toute sa confiance. La Norvège est un pays avec lequel le Botswana entretient les relations les plus cordiales, et cela en dit long sur la foi et la confiance que ma délégation place en vous dans votre tâche ardue visant à guider les délibérations du Conseil vers une conclusion logique et fructueuse.

52. L'Organisation des Nations Unies est saisie de la question de l'Afrique du Sud depuis 35 ans. Le Conseil de sécurité a adopté de très nombreuses résolutions en vue de convaincre l'Afrique du Sud de redresser la situation intolérable qui règne dans le pays depuis si longtemps. Nous sommes en 1980, et l'Afrique du Sud reste ce qu'elle a toujours été : un pays où l'*apartheid* et le racisme continuent de peser sur la vie de millions de nos frères noirs sans aucun signe de répit.

53. L'histoire de l'Afrique du Sud est l'histoire de l'injustice de l'homme envers l'homme. Les atrocités perpétrées contre les Sud-Africains noirs sont bien connues de nous tous. La tragédie de Sharpeville reste fraîche dans notre mémoire. Et, il y a quatre ans, les enfants de Soweto et de plusieurs autres ghettos d'Afrique du Sud ont estimé qu'ils en avaient assez de l'*apartheid* et sont descendus dans la rue — sans armes et sans aucun moyen de défense, mais tenaces et résolus — pour adresser un message net et précis à l'Afrique du Sud blanche, message par lequel ils indiquaient qu'ils n'étaient plus disposés à souffrir en silence. La réaction de l'Afrique du Sud blanche a été le massacre brutal de plus de 700 enfants innocents sans défense dont la seule faute — si faute il y avait — était d'exiger ce que l'humanité civilisée a appris à chérir : la liberté, la paix et la justice. Le 16 juin 1976 a marqué un tournant historique dans l'histoire politique de l'Afrique du Sud. Cette date a marqué le début d'une tragédie aux dimensions inimaginables. Le message des enfants était clair et fort : "Afrique du Sud blanche, tu saigneras à mort si tu ne te débarrasses pas maintenant de l'*apartheid* et si tu ne commences pas à créer une société où chaque être humain sera jugé par la nature de sa personnalité plutôt que par la couleur de sa peau."

54. Pourtant, certains continuent à dire que l'*apartheid* n'est autre chose qu'une aberration socio-politique qui disparaîtra forcément avec le temps et sans aide. En fait, on voudrait nous faire croire qu'il est déjà en voie de disparition parce que quelques théâtres municipaux, parcs, bibliothèques et restaurants de la métropole sud-africaine sont maintenant ouverts à toutes les races. Pour les hommes crédules — pour les optimistes endurcis —, l'ouverture de ces établissements représente le commencement de la fin de la route de l'*apartheid*. Mais pour ceux d'entre nous qui connaissent l'*apartheid* depuis toujours, la suprématie blanche reste à l'ordre du jour en Afrique du Sud. Rien n'indique que les Sud-Africains blancs soient maintenant disposés à accepter les Sud-Africains noirs en tant qu'égaux, en tant que citoyens frères ayant droit à tous les privilèges dont jouissent tous les êtres humains libres. L'Afrique du Sud reste le vert pâturage de l'homme blanc où les Africains n'ont pas le droit de paître. C'est ce qui a été décrété par feu Verwoerd il y a bien des années lorsqu'il a introduit l'éducation bantoue. Cela reste à l'ordre du jour de l'Afrique du Sud aujourd'hui. Depuis lors, les Sud-Africains noirs ont été parqués dans des ban-

toustans stériles où ils sont censés vivre toute leur vie dans la misère, la pauvreté et des conditions sordides. Ils sont privés de leur patrimoine, de leur citoyenneté dans une Afrique du Sud unie, de leur droit de jouir des fruits de leur propre travail, de vivre et de mourir dans le pays auquel leurs aïeux ont consacré tant d'efforts pour en assurer le développement.

55. Je n'ai pas besoin de rappeler cette évidence : la patience des hommes a des limites. L'empire portugais d'Afrique, vieux d'un demi-millénaire, n'est plus. Les Portugais n'avaient jamais imaginé qu'un jour leur empire vieux de 500 ans s'effondrerait comme un château de cartes. La rébellion de Rhodésie est finie. Lorsque M. Ian Smith prit la tête du Front rhodésien le 14 avril 1964, il avait promis aux Rhodésiens blancs qu'il n'y aurait pas de gouvernement par la majorité en Rhodésie de son vivant. Par la suite, tout récemment, en 1975, il prolongea cette période jusqu'à 1 000 ans. Mais, cinq ans plus tard, la Rhodésie est devenue la nation libre du Zimbabwe.

56. On aurait pu croire que Pretoria serait assez éclairé pour tirer les enseignements d'une histoire aussi récente. Il nous semble absolument évident — il en est ainsi depuis que l'homme habite la Terre — qu'aucune force, pour brutale qu'elle soit, ne peut entraver la ferme volonté d'un peuple opprimé de chercher à se libérer des chaînes de la servitude, du joug de l'oppression et de l'exploitation. L'Afrique du Sud ne fera pas exception aux exigences de l'histoire. L'Afrique du Sud sera libre. La seule question que nous devons poser n'est donc pas de savoir si l'Afrique du Sud deviendra libre mais si la naissance d'une nouvelle Afrique du Sud, libre et véritablement indépendante, se fera de façon pacifique ou par une césarienne douloureuse comme la naissance du Zimbabwe et des anciennes colonies portugaises.

57. Le choix appartient au régime afrikaner de Pretoria. Des signes inquiétants sont là qui détermineront les options offertes au gouvernement Botha. Les premiers coups de feu d'avertissement ont déjà été tirés; ils annoncent l'aube d'une ère dangereuse en Afrique du Sud — une ère qui sera marquée par un affrontement âpre et sanglant, le pire que l'Afrique ait jamais connu. On n'imposera pas le silence aux populations en consolidant les prétendus foyers nationaux bantous et en leur octroyant une indépendance tribale dépourvue de signification, en abolissant le Sénat sud-africain et en créant un prétendu conseil présidentiel qui n'est autre chose que la perpétuation de la suprématie blanche sous une autre forme, en ouvrant quelques restaurants dans le centre de Johannesburg, et certainement pas en faisant tant de bruit à propos de la création d'une constellation d'Etats en Afrique australe.

58. Le Conseil de sécurité ne doit pas se laisser prendre par ces machinations transparentes destinées à améliorer l'image de marque d'un système socio-politique qui est fondamentalement mauvais et

qui répugne à tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté. Il convient de faire pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle abandonne la voie de l'affrontement et s'achemine sur celle d'un changement réel. Le désir de liberté et de justice est un feu dévorant. Le peuple d'Afrique du Sud a été contraint de recourir à la force armée en tant que seul instrument qui lui permette d'effectuer des changements en Afrique du Sud, ce qui est un désastre pour tous les Sud-Africains, innocents et coupables.

59. Bien que nous soyons tous engagés à effectuer pacifiquement les changements partout, y compris en Afrique du Sud, il va de soi que nous comprenons les raisons qui ont mené l'African National Congress (ANC) et le Pan Africanist Congress (PAC) à recourir à la lutte armée pour obtenir des changements. Je crois cependant que le Conseil a le pouvoir de prévenir une escalade du conflit armé en Afrique du Sud, mais à la seule condition qu'il soit prêt à faire appel à sa sagesse collective pour bien comprendre les causes de ce conflit armé et pour agir en conséquence.

60. Le moins que le Conseil puisse faire, c'est exercer des pressions sur l'Afrique du Sud pour faire comprendre à ce pays que les conséquences de sa résistance aux changements valables deviendront de plus en plus désastreuses. Il faut contraindre l'Afrique du Sud à entamer le dialogue avec les dirigeants véritables de la majorité qui actuellement languissent en prison. Mandela doit être remis en liberté pour reprendre sa place parmi les dirigeants du peuple noir d'Afrique du Sud. Les actes de répression et la détention sans procès doivent prendre fin pour que le processus de réconciliation puisse commencer, son objectif devant nécessairement être la création d'une société en Afrique du Sud dans laquelle chaque Sud-Africain, quelles que soient sa couleur ou sa confession, ait la possibilité de s'épanouir dans la paix et la liberté.

61. Le Conseil ne peut que se montrer sensible au sort des enfants d'Afrique du Sud qui ont décidé de faire face, les mains nues, aux chars et aux balles. Le Conseil ne peut que reconnaître la légitimité des griefs de ces enfants et entendre leur appel à la liberté et à la justice. Il ne peut qu'être ému par le sort des milliers de Sud-Africains de tous âges qui languissent dans les prisons d'Afrique du Sud et de ceux qui sont arrêtés et jetés en prison tous les jours pour la seule raison qu'ils veulent vivre en tant qu'hommes et femmes libres dans leur propre pays.

62. Nous avons une entière confiance en ce conseil. Nous avons confiance en son souci de maintenir la paix et la sécurité partout dans le monde. Qu'il ne soit pas dit qu'il n'aura pas su relever le défi qui se présente à lui aujourd'hui !

63. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

64. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion la semaine dernière de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois lorsque le Conseil examinait un autre point de son ordre du jour. Je voudrais saisir cette occasion pour vous exprimer, à vous-même et à tous les membres du Conseil, mes remerciements pour m'avoir permis de parler à nouveau au Conseil aujourd'hui au sujet d'une question tout aussi importante.

65. L'Afrique du Sud a systématiquement et constamment fait fi des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives aux droits légitimes du peuple africain. De plus, la politique raciste choquante et cynique de l'Afrique du Sud est haïssable et est pratiquement sans précédent dans l'histoire.

66. L'Egypte a été parmi les premiers pays à attirer l'attention de la communauté mondiale et des différentes instances internationales sur les dangers croissants que présente la perpétuation de cette situation explosive et grave dans la région.

67. La politique d'*apartheid* a entraîné la détérioration de la situation en Afrique australe, notamment du fait que le régime raciste a transformé l'Afrique du Sud en un arsenal d'armes les plus perfectionnées et a acquis la capacité de fabriquer des armes nucléaires. Si la communauté mondiale en général et le Conseil de sécurité en particulier ne font pas sérieusement et efficacement face à cette situation, le régime de Pretoria continuera d'appliquer sa politique d'oppression et de répression contre le peuple d'Afrique du Sud et poursuivra son occupation illégale de la Namibie et ses actes d'agression contre les pays voisins, ce qui représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région.

68. La politique d'*apartheid* et les mesures brutales d'oppression appliquées par le régime raciste contre la majorité noire africaine ont renforcé la lutte du peuple africain contre le régime minoritaire blanc. Elles ont renforcé sa résolution d'obtenir ses droits légitimes à la liberté et à la dignité humaine. La récente vague de grèves d'étudiants qui protestaient contre le système inférieur d'enseignement dispensé aux Noirs par le régime ne doit pas être considérée comme un acte isolé. En fait, elle reflète le mécontentement général de la majorité noire africaine envers le régime minoritaire blanc. Bien que les manifestations d'étudiants aient été pacifiques, la police raciste a fait face aux manifestants avec des armes à feu, tuant ou blessant de nombreux civils sans défense, y compris de nombreux écoliers.

69. La communauté mondiale a accueilli avec une vive préoccupation et une profonde indignation la nouvelle de cet acte barbare. Dans une déclaration faite au Caire le 2 juin, le Gouvernement égyptien a énergiquement condamné cet acte criminel. Il a dit dans sa déclaration :

"Le Gouvernement de la République arabe d'Egypte considère avec une vive préoccupation l'évolution de la situation en Afrique du Sud et le recours par son gouvernement raciste à des mesures brutales et inhumaines pour réprimer les manifestations pacifiques organisées par les étudiants de couleur et nationalistes qui réclamaient leur droit naturel à l'éducation, droit sanctionné par tous les pactes internationaux, notamment par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les mesures brutales prises par le régime raciste de Pretoria face à ces manifestations pacifiques d'étudiants sans défense rappellent très nettement les massacres de Sharpeville et de Soweto. Ces actes démontrent une fois de plus que les autorités racistes poursuivent leur pratique de répression en violation délibérée de toutes les résolutions et de tous les principes internationaux et au mépris de la communauté internationale."

70. L'heure est venue pour la communauté internationale de s'opposer fermement au régime raciste de Pretoria et d'adopter des mesures concrètes pour éliminer l'*apartheid*. Le verdict de l'histoire sera dur si nous n'unissons pas nos efforts pour mettre résolument fin à l'escalade de la violence perpétrée par le régime de Pretoria contre le peuple opprimé de l'Afrique du Sud. Il faut faire comprendre au régime raciste que les jours de la domination de la minorité blanche sont comptés. La récente vague impitoyable de violence lancée par le régime de Pretoria montre qu'il est tout à fait conscient de sa fin imminente, maintenant que la marée révolutionnaire et nationaliste africaine prend le dessus à la suite de l'indépendance de l'héroïque peuple du Zimbabwe.

71. Le régime de l'Afrique du Sud ne peut-il apprendre la leçon du Zimbabwe et, avant elle, les leçons du Mozambique et de l'Angola ? Ne peut-il comprendre que sa politique raciste contre le peuple d'Afrique du Sud, la détention et l'arrestation de combattants de la liberté, le système de bantoustanisation, les actes répétés d'agression armée contre les pays voisins et la persistance de son occupation illégale de Namibie sont voués à l'échec ?

72. On ne peut entraver indéfiniment la marche de l'histoire, et le gouvernement par la majorité est inévitable. Les racistes de Pretoria doivent comprendre que l'oppression et la répression ne peuvent engendrer qu'amertume, violence et effusion de sang.

73. L'*apartheid* doit être éliminé et le peuple d'Afrique du Sud doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination sans autre retard si l'on veut éviter une nouvelle effusion de sang et d'autres souffrances humaines.

74. L'Afrique du Sud doit relâcher immédiatement et inconditionnellement Nelson Mandela et tous les prisonniers politiques. Ses actes répétés d'agression contre les pays voisins et son occupation illégale de

la Namibie doivent cesser. A notre avis, cela ne peut être réalisé que par des mesures décisives que le Conseil doit prendre d'urgence en vertu du Chapitre VII de la Charte.

75. L'Égypte lance un appel à tous les peuples libres du monde et à tous les États Membres pour qu'ils s'opposent énergiquement à l'impitoyable vague de violence lancée par le régime raciste et pour qu'ils intensifient leur appui au peuple africain dans sa juste lutte visant à réaliser ses aspirations à la liberté, à l'indépendance et à la dignité humaine.

76. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

77. M. KOMATINA (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord remercier les membres du Conseil de me donner la possibilité d'expliquer la position de mon pays à l'égard de cette question extrêmement complexe, lourde de danger non seulement pour l'Afrique australe mais également pour le continent africain tout entier et au-delà.

78. Je voudrais aussi vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil. L'amitié qui unit nos deux pays et qui a notamment trouvé son expression au cours de la seconde guerre mondiale ainsi que notre amitié personnelle constituent une raison de plus de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement des tâches si difficiles et lourdes de responsabilité de président du Conseil.

79. Je voudrais également remercier l'ambassadeur Idé Oumarou du Niger pour la manière très efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

80. L'intensification de la politique d'oppression pratiquée par le régime raciste de Pretoria à l'encontre du peuple africain et sa politique d'agression contre les pays africains indépendants ont entraîné une aggravation de la situation dans la région tout entière. Cela a créé une situation explosive, dont les conséquences pourraient être catastrophiques. Point n'est besoin d'être prophète pour comprendre que la politique et les pratiques d'un régime condamné à disparaître, d'un régime qui en est à son dernier souffle et qui n'hésite pas à commettre sans cesse de nouveaux crimes, ne sauraient manquer d'avoir des conséquences graves pour la paix et la sécurité mondiales — d'autant plus que ce pays militarisé, armé jusqu'aux dents, est maintenant sur le point de devenir aussi puissance nucléaire.

81. La meilleure preuve en est fournie par le fait que les baïonnettes et les fusils des racistes sont dirigés contre des jeunes gens et des jeunes filles qui ont osé clamer leur opposition à la ségrégation et aux injustices d'un système scolaire introduit par le régime

raciste pour appliquer sa politique d'*apartheid*. On peut dire à bon droit qu'à la suite de ces actes la patience de la communauté internationale a été mise à rude épreuve, cette communauté qui a maintes fois condamné la politique inhumaine du racisme et la discrimination raciale.

82. En fait, le sang de jeunes gens et de jeunes filles innocents qui a coulé dans les villes d'Afrique du Sud annonce la fin d'un système qui souille depuis des décennies la face de l'humanité. Pour hâter cette fin, il est indispensable que le Conseil et nous tous agissions de manière résolue. Il serait difficile de trouver une autre question prioritaire qui se prêterait à un consensus aussi large de la part de la communauté internationale. Il est évident que le peuple d'Afrique du Sud est prêt à y contribuer. Nous admirons le courage dont font preuve les citoyens sud-africains qui organisent des manifestations, qui expriment leur solidarité et leur soutien à l'égard des exigences des manifestants et qui s'opposent vigoureusement à la prise de mesures répressives à leur encontre. Les grèves de travailleurs sont le signe d'un vaste éveil du peuple africain, qui n'est plus disposé à se contenter du rôle subordonné de population exploitée sans merci. Les attaques des membres du mouvement de libération contre les installations stratégiques du régime raciste indiquent la possibilité d'actions de guérilla plus étendues.

83. Tout cela prouve que les crimes des autorités racistes ne peuvent rester impunis plus longtemps et que le moment est venu où les crimes perpétrés à Sharpeville en 1960 et à Soweto en 1976 ne donneront plus lieu seulement à des lamentations mais deviendront les symboles actifs de la lutte de libération. Le régime raciste ne se sent plus en sécurité dans sa forteresse. L'exemple du Zimbabwe et la lutte de libération du peuple de Namibie montrent qu'il ne suffit plus de semer la mort pour arrêter la marche de la liberté et étouffer le droit d'un peuple prêt à employer la force contre la force et à s'emparer de ce qui lui appartient.

84. La liste des crimes commis par le régime de Pretoria est trop longue pour qu'on puisse la traiter à la légère et permettre à quiconque d'esquiver ses responsabilités. Parmi cette liste figurent l'introduction et la pratique du racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid* — qualifiés de crime contre l'humanité et de menace pour la paix et la sécurité internationales —, les massacres de population à Sharpeville et à Soweto, les arrestations et les procès politiques pratiqués en grand nombre contre les habitants africains, l'exploitation sans merci des ressources humaines et naturelles des populations de l'Afrique du Sud, le défi opposé aux recommandations et aux décisions de l'Organisation des Nations Unies, la persistance de l'occupation illégale de la Namibie au mépris de la révocation du Mandat par l'Organisation, et les actes quotidiens d'agression et de terrorisme contre les pays indépendants et non alignés voisins — l'Angola, la Zambie, le Botswana et le Mozambique.

85. En conséquence, ce qui est en jeu — encore que cette liste soit loin d'être complète — est un inventaire accablant du comportement d'un régime néofasciste qu'on ne saurait tolérer. Il y a là en même temps une mise en garde, un rappel de ce que devrait faire la communauté internationale dans son propre intérêt pour empêcher le pire.

86. A cet égard, je voudrais signaler tout particulièrement la responsabilité des pays qui entretiennent des relations générales avec l'Afrique du Sud. Ces pays devraient prendre des mesures sérieuses pour empêcher que ne se déchaîne le régime raciste, qui écrit actuellement les pages les plus honteuses de l'histoire du monde contemporain.

87. Avec les autres pays non alignés qui ont condamné résolument et totalement la politique et les pratiques du régime raciste de Pretoria, la Yougoslavie appuiera toute mesure du Conseil condamnant la politique d'*apartheid*, de racisme et de discrimination raciale, contribuant à l'élimination du système, demandant sans équivoque la cessation de l'oppression et de l'exploitation, exigeant la remise en liberté sans condition et sans délai de tous les prisonniers politiques et, surtout, demandant que des mesures soient prises en vertu du Chapitre VII de la Charte, et notamment des sanctions obligatoires, de même que des mesures contribuant à l'isolement politique, diplomatique et économique total du régime raciste d'Afrique du Sud.

88. Le mouvement non aligné, qui a toujours soutenu avec fermeté les luttes de libération et, en particulier, le droit des peuples de décider eux-mêmes de leur destin, est prêt cette fois encore à prendre sa part de la responsabilité internationale et à contribuer à la libération de l'Afrique du Sud grâce à ses liens de solidarité avec son peuple.

89. Nous estimons que l'heure est venue où une simple condamnation verbale du Conseil ne saurait suffire. Une action concrète s'impose maintenant. Dans le cas particulier qu'examine actuellement le Conseil, nous faisons face à la violence et au crime en général, dirigés notamment contre des écoliers. Nous faisons face aussi à des actes de terrorisme qui n'épargnent même pas ceux qui comprennent à peine ce qu'est la vie aujourd'hui et ce que devrait être la vie demain. La décision du Conseil doit être directe et dépourvue de toute ambiguïté. Nous sommes fermement convaincus que le Conseil adoptera une telle décision.

90. Je crois qu'il n'est guère utile de parler en cette occasion de la solidarité totale, sans réserve aucune, de mon pays avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud. Les mouvements de libération d'Afrique du Sud — l'ANC et le PAC —, représentants légitimes du peuple opprimé d'Afrique du Sud et interprètes de ses aspirations authentiques, trouveront toujours dans la Yougoslavie un ami prêt à aider et à soutenir,

dans les limites de ses possibilités, leur juste lutte pour la libération nationale, pour l'affirmation de la dignité de l'homme et pour l'élimination de la discrimination raciale, du racisme, de l'*apartheid* et du colonialisme.

91. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Zaïre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

92. M. KAMANDA wa KAMANDA (Zaïre) : Monsieur le Président, permettez-moi dès l'abord de vous présenter les sincères félicitations de la délégation zaïroise à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. En ces temps difficiles — temps d'incertitude, d'angoisse et d'anxiété, temps d'instabilité et de turbulence, temps de confrontations aussi — marqués par le mépris de l'homme et du droit, où la paix et la sécurité du monde sont menacées de toutes parts, il est réconfortant qu'un éminent représentant de la Norvège, votre pays, préside aux débats du Conseil. En effet, l'attachement de la Norvège aux principes et aux idéaux des Nations Unies, son soutien constant à la défense des causes justes, et notamment à la lutte de libération des peuples opprimés du monde, les sentiments humanistes enfin qui animent son peuple et ses dirigeants sont, au regard de ma délégation, le gage du succès des délibérations importantes du Conseil sur la situation explosive qui prévaut actuellement en Afrique du Sud.

93. Permettez-moi également de rendre un hommage mérité à votre distingué prédécesseur, l'ambassadeur Idé Oumarou du Niger, pour l'habileté et la compétence avec lesquelles il a su diriger les travaux du Conseil le mois dernier.

94. Enfin, je voudrais remercier tous les membres du Conseil pour l'occasion qu'ils m'offrent de m'adresser au Conseil.

95. Une fois de plus, le Conseil est saisi du dossier sud-africain. La fréquence à laquelle le Conseil se réunit pour examiner ce dossier prouve, à elle seule, à quel point la situation créée par l'*apartheid* et la ségrégation raciale en Afrique du Sud menace la paix et la sécurité internationales et préoccupe la communauté internationale.

96. Quand il ne s'agit pas d'emprisonnements, d'arrestations et de détentions arbitraires, de la promulgation de nouvelles lois racistes, d'exécutions sommaires, d'enlèvements ou d'assassinats crapuleux d'hommes dits de couleur, citoyens de l'Afrique du Sud, c'est du terrorisme d'Etat, d'agressions et d'attaques non provoquées contre des pays africains voisins dont le Conseil est saisi.

97. Aujourd'hui, il s'agira sans doute d'enregistrer un fait nouveau et majeur de l'histoire de l'Afrique du

Sud et d'en tirer les conséquences qui s'imposent. Ce fait majeur, c'est l'irréfutable incendie de l'*apartheid*. Oui, on a mis le feu à l'*apartheid* et la citadelle du racisme brûle. Et de cet incendie monte au ciel la flamme inextinguible de la liberté, la flamme de l'espoir pour les populations opprimées d'Afrique du Sud.

98. J'ai entendu dire et j'ai lu quelque part qu'il y avait une escalade de la violence en Afrique du Sud. L'expression me paraît impropre et ambiguë car elle cache à peine une certaine volonté de mettre sur un pied d'égalité victimes innocentes et oppresseurs pour les condamner même en tant qu'auteurs de violences intolérables.

99. Non, ce qui se passe aujourd'hui en Afrique du Sud, à travers les grèves de travailleurs, les manifestations d'étudiants et d'écoliers, l'incendie des raffineries de la SASOL et de la NATREF et d'autres installations et places stratégiques, notamment à Springs, à travers les protestations, les grèves de la faim et les sabotages, c'est le déchaînement légitime des frustrations contenues — trop longtemps contenues — face à l'intransigeance obtuse d'un système qui s'alimente aux sources du délire et de la démence et qui se situe et évolue au crépuscule de la raison; c'est l'escalade de la résistance à l'oppression, à l'humiliation et à l'avilissement de l'homme sud-africain.

100. Pour l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale et tous les Etats du monde, à l'exception d'un seul, l'*apartheid* est un crime contre l'humanité. Mais ce qu'il faut déplorer sur le plan international, c'est que ceux-là mêmes qui ont proclamé l'*apartheid* "crime contre l'humanité" n'en tirent pas toutes les conséquences pratiques et logiques dans leur conduite de tous les jours, dans leurs relations avec le régime de Pretoria.

101. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de m'appesantir sur la nature de l'*apartheid* car j'ai eu à maintes occasions à m'exprimer sur la nature profonde et odieuse de cette politique et sur ses causes réelles. Je voudrais simplement rappeler ici que tous les Etats Membres ont pris l'engagement solennel de contribuer à extirper ce fléau de l'humanité, de contribuer efficacement à la lutte conséquente pour l'élimination de l'*apartheid*. Mais sur le chapitre de l'action pratique et concrète, qu'avons-nous fait réellement pour donner suite à nos résolutions ?

102. Le peuple sud-africain, qui a trop enduré, trop espéré, trop attendu peut-être, a décidé désormais de descendre dans la rue, de l'occuper et de mettre le feu aux poudres — bref, d'adapter sa stratégie de lutte à la qualité de l'organisation de l'oppression. Qui d'entre nous lui jettera la première pierre ?

103. Chacun de nous sent bien que ce sont là des actions qui sonnent le glas de l'*apartheid* et qui vont aider à l'éliminer. Nous le sentons et nous le savons

tous, mais il semble que personne ne veuille le dire et le reconnaître publiquement, privant ainsi le peuple martyr d'Afrique du Sud, qui lutte avec des moyens de bord, du soutien international indispensable à l'aboutissement de son sacrifice.

104. C'est ce soutien que les peuples en quête de liberté en Afrique du Sud attendent du Conseil de sécurité à travers la reconnaissance et la réaffirmation de la légitimité de leur lutte, à travers la condamnation non équivoque de l'oppression et de la répression sanglante du régime de Pretoria, à travers la réaffirmation de cette vérité que la solution de la crise sud-africaine passe par le rétablissement des droits de la majorité dans une société démocratique où les droits des minorités seront garantis.

105. L'histoire récente nous enseigne que, de l'Algérie française à l'Algérie algérienne, de l'empire colonial portugais à l'indépendance des territoires lusitaniens d'Afrique, de l'aventure d'Ian Smith à l'indépendance du Zimbabwe, en un mot, des empires coloniaux à l'indépendance des Etats naguère subjugués, la détermination vaillante des peuples a toujours forcé la raison du dominateur à venir à sa rencontre, à emboîter le pas à l'histoire pour faire avancer la cause de la paix, elle-même intimement liée à la cause de la liberté et de l'égalité. Cette réhabilitation de la raison a même souvent été interprétée comme un trait de génie au crédit de ceux qui en ont été capables, parce qu'ils ont finalement contribué à faire progresser l'histoire.

106. Le Conseil doit donc, à notre sens, aider les dirigeants racistes de l'Afrique du Sud à assimiler cette leçon en réaffirmant ici la légitimité de la lutte de libération et de la résistance à l'oppression et en proclamant bien haut que ni les arrestations ni la répression sauvage ne résoudront la situation et n'éteindront l'incendie de l'*apartheid*.

107. Il est essentiel que les uns et les autres réalisent que la situation explosive qui prévaut actuellement en Afrique du Sud est sans commune mesure avec celle de 1910, au moment de la constitution de l'Union sud-africaine, avec celle de 1960, lors des massacres de Sharpeville, avec celle de 1973-1974, avec les grèves ouvrières, et enfin avec celle de 1976-1977, avec le soulèvement de Soweto. Il convient de réaliser que si les grèves ouvrières de 1973-1974 ont joué un rôle important dans le réveil de la résistance africaine et que si Soweto et les événements de 1976-1977 ont marqué le début pratique et organisé de ce réveil et ont élargi le rayon du réveil, on peut dire aujourd'hui sans crainte de se tromper que les événements de 1980 ressemblent beaucoup à la répétition générale d'une grande et victorieuse révolution.

108. Même dans une démocratie, lorsque les sanctions organisées destinées à permettre aux administrés de contrôler les actes du pouvoir ne peuvent plus fonctionner et lorsque le peuple est légalement désarmé

face à un pouvoir dans lequel il n'a plus confiance et contre lequel il ne peut agir, la révolution apparaît comme une légitimité et le droit lui reconnaît un fondement théorique et doctrinal.

109. Si l'Afrique du Sud était une démocratie, ce qui s'y passe et qui est réprouvé par le monde entier légitimerait déjà la révolution des populations africaines. Or il est admis que l'Afrique du Sud n'est pas une démocratie. L'Afrique du Sud, c'est l'anti-démocratie car c'est un système politique qui a institutionnalisé l'anti-démocratie. Voilà sans doute pourquoi l'Organisation des Nations Unies a reconnu la légitimité de la lutte de libération en Afrique du Sud et les mouvements de libération qui mènent cette lutte en tant que représentants légitimes et authentiques de leur peuple.

110. Au moment où l'on parle tant dans le monde du respect et de la défense des droits de l'homme, il est indispensable que le Conseil se penche sur les graves violations des droits de l'homme en Afrique du Sud et demande instamment à tous les Etats Membres, et surtout à ceux d'entre eux qui se sont toujours faits les champions de la défense des droits de l'homme dans le monde, de cesser toute collaboration avec le régime d'*apartheid* criminel et de lui refuser tout soutien. En effet, face à des réalités comme celles qui prévalent en Afrique du Sud et pour être crédible, il faut dépolitiser les droits de l'homme si l'on veut accorder la même considération à chaque homme et à tous les hommes, où qu'ils soient dans le monde et quels que soient leur race, leur sexe, leurs origines ou leurs convictions religieuses et philosophiques.

111. Pour conclure, je demande humblement au Conseil de déclarer que c'est l'*apartheid* qui est la seule cause des troubles et de la crise en Afrique du Sud, de réaffirmer la légitimité de la lutte des populations africaines d'Afrique du Sud, de condamner la répression barbare dont elles sont victimes, répression qui ne saurait être une réponse à la crise, de proclamer que la solution de la crise passe par la reconnaissance des droits de la majorité, d'inviter le régime de Pretoria à faire preuve de sagesse et à reconnaître tous ses droits à la majorité, de décider de renforcer les sanctions économiques et l'embargo sur les armes, et enfin d'inviter tous les Etats Membres à cesser toute forme de collaboration avec le régime de Pretoria aussi longtemps qu'il continuera de pratiquer une politique que l'Organisation des Nations Unies et le monde entier considèrent comme un crime contre l'humanité. Et — pourquoi ne pas le dire ? — nous demandons humblement au Conseil de venir aussi au secours des Blancs honnêtes et des consciences droites d'Afrique du Sud qui ont perçu l'iniquité de leur système politique, qui protestent et s'opposent de plus en plus à leur gouvernement et qui préconisent l'ouverture des négociations devant conduire à l'avènement du gouvernement par la majorité avec les représentants légitimes et authentiques des populations sud-africaines, c'est-à-dire les mouvements

de libération; le Conseil devrait venir en aide à ces Blancs honnêtes d'Afrique du Sud et aux autres consciences droites de ce pays et demander aux dirigeants racistes blancs sud-africains de libérer les interlocuteurs politiques africains injustement emprisonnés.

112. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

113. M. BOUZARBIA (Algérie) : Monsieur le Président, la délégation algérienne est heureuse de vous dire la satisfaction toute particulière qu'elle éprouve à vous revoir présider les travaux du Conseil pour ce mois. En vous adressant ses félicitations, elle a également grand plaisir à vous renouveler en ces circonstances sa confiance en votre ardeur imaginative et en la sûreté de votre jugement. Vos qualités personnelles et votre large expérience conféreront, j'en suis persuadé, toute la sérénité nécessaire à nos débats. Elles permettront de même au Conseil d'appréhender à sa juste mesure, et dans la dimension qui est la sienne, la gravité de la situation prévalant en Afrique australe et ses répercussions sur la stabilité de l'ensemble du continent africain et, au-delà, sur la paix et la sécurité internationales.

114. De la même manière, la délégation algérienne doit un témoignage de reconnaissance à votre prédécesseur, l'ambassadeur Idé Oumarou, qui s'est acquitté de son mandat avec la clairvoyance et la hauteur de vue que nous lui connaissons. Sa simplicité, sa compétence et son engagement au service de la cause du droit, de la justice et de la liberté ont recueilli l'appréciation unanime de ses pairs et suscité des sentiments partagés d'estime et de gratitude auxquels la délégation algérienne s'associe pleinement.

115. Ainsi donc, le Conseil se saisit de nouveau du dossier de l'*apartheid*. Une telle saisine traduit tout d'abord le refus jamais altéré de la communauté internationale de s'accommoder d'un système politique érigeant le rabaissement humain et l'oppression raciale en doctrine d'Etat et la violence institutionnalisée en instrument de gestion de la société; elle souligne ensuite l'ampleur de ces interpellations et dénonciations qui, de tous les horizons et par vagues successives et ininterrompues, s'élèvent et se conjuguent pour conférer à tout débat sur l'*apartheid* la dimension d'un procès international de l'irrédentisme sud-africain; elle met enfin en relief une préoccupation universelle face à la détérioration de la situation intérieure en Afrique du Sud marquée par la généralisation de la répression, des lois d'exception et des procédures de justice expéditive, consacrant ainsi le terrorisme d'Etat en institution.

116. Un système politique, une vision idéologique, une conception de l'ordre social dans lesquels la majo-

rité, ravalée au statut d'infrahumanité, nourrit de sa sueur, de son humiliation et de sa faim une minorité suzeraine pour l'homme et les nations fondamentalement inacceptables. Avec son bellicisme irréductible, son agressivité arrogante et sa logique répressive, un tel système féconde en lui-même et par lui-même les germes de sa propre éradication. Dès lors qu'il foule aux pieds les droits et la dignité des multitudes africaines, dès lors qu'il privilégie le recours arrogant à la force comme outil d'intimidation à l'égard des Etats de la région, dès lors qu'il oppose une attitude de mépris et de défi à l'interpellation universelle, il fourbit fatalement les armes de ses fossoyeurs.

117. Doctrine d'un autre temps et croyance d'un autre âge, l'*apartheid* est voué à la dégénérescence et à la mort : d'abord, parce que la réalité du peuple sud-africain, sa soif de liberté et sa volonté d'indépendance s'opposent à lui en ennemi mortel malgré l'oppression et la répression; ensuite, parce que le peuple sud-africain a dit non et que ce cri, sans cesse étouffé, ne cesse de grandir; enfin, parce que ce cri ne cesse de connaître un effet d'amplification grâce à l'écho attentif qu'il rencontre au sein d'une communauté des nations de jour en jour plus inquiète et préoccupée.

118. La tentative d'adaptation du système d'*apartheid* aux nouvelles conditions de l'Afrique du Sud, conditions nées de la généralisation de la lutte du peuple sud-africain et de la victoire des nationalismes de la région contre le colonialisme et le racisme, connaît son incarnation achevée dans la politique de bantoustanisat. Excroissance naturelle de la politique de développement séparé et expression d'une volonté inavouée de faire de l'Afrique du Sud un pseudo-Etat multinational, cette politique n'a d'autre vocation que de garantir et de perpétuer la suprématie blanche. Parce que contraire aux aspirations du peuple sud-africain à l'autodétermination et à la liberté, parce qu'inspirée par une philosophie raciste, parce que conçue dans l'esprit de ses initiateurs comme une expression "moderne" des lois en vigueur en Afrique du Sud, parce que rejetée par la communauté internationale tout entière, cette politique aura vécu.

119. Dans leur forme aillant que par leur contenu, les tentatives d'adaptation du régime d'*apartheid* se suivent et se ressemblent. Elles n'ont jamais cependant triomphé de la volonté irréductible du peuple sud-africain. Manœuvre ultime qui marginalise et

déracine la majorité africaine, la politique de bantoustanisat, surajoutant ses effets à ceux d'autres mesures de ségrégation, a déclenché comme réaction inéluctable la radicalisation de la lutte de libération nationale.

120. La radicalisation de cette lutte trouve aujourd'hui sa manifestation concrète dans le soulèvement populaire généralisé qui ébranle dans ses fondements mêmes le système d'*apartheid*. Parce qu'authentique, cette lutte se terminera inévitablement par la conquête du droit à l'autodétermination et par le rétablissement du peuple sud-africain dans ses droits nationaux.

121. Incapable de contenir le combat libérateur de tout un peuple, le régime de Pretoria intensifie la répression, multiplie les arrestations arbitraires et massives, organise des procès collectifs qui ne sont que des simulacres de justice. L'ordre colonial raciste réédite ainsi en Afrique du Sud des méthodes longuement expérimentées ailleurs : à la logique de la résistance nationale il oppose la spirale de la terreur.

122. Le moins que puisse attendre la communauté internationale des délibérations présentes du Conseil est un constat de la gravité exceptionnelle de la situation en Afrique australe en général et de celle qui prévaut en Afrique du Sud en particulier. Dans cette perspective, le Conseil doit exiger, en sa qualité de garant de la paix et de la sécurité internationales, la cessation immédiate de la vague d'oppression engagée récemment, la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela, et enfin l'arrêt immédiat des opérations de représailles et d'intimidation que l'Afrique du Sud ne cesse de mener contre les Etats de la région. Ces exigences doivent, aux fins de leur réalisation, être assorties des mesures de coercition prévues par la Charte elle-même. C'est à cette condition, et à elle seule, que la communauté internationale s'acquittera de son devoir à l'égard du peuple sud-africain.

La séance est levée à 17 h 30.

NOTE

¹ A/35/261, annexe.